

Co-construire des supports pour la prévention et la protection des enfants parisiens COSUP75



Note de synthèse

Hélène Join-Lambert, Séverine Euillet, Anna Rurka, Jérôme Delfortrie
Centre de recherches en éducation et formation (Cref)
Université Paris Nanterre

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

La participation citoyenne directe aux prises de décisions politiques constitue un enjeu conceptuel et applicatif depuis les années 1970, où elle a été théorisée comme fondement de la vie démocratique (Arnstein, 1969 ; Barber, 1984) mais aussi comme processus et système participatif dans le cadre de la protection de l'enfance (Shier, 2001 ; Join-Lambert, 2006 ; Lundy, 2007 ; Lacharité, 2009). Aujourd'hui, les constats convergent sur certains obstacles à la participation des personnes aux décisions dans les instances collectives (HCTS, 2017 ; ANSA, 2020 ; ATD, 2021).

Face à ces constats, le Cref avait été sollicité en 2020 par l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance (OPPE) pour mettre en place un travail scientifique et participatif (Copa75), qui a conduit à l'intégration, dans le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025, de recommandations élaborées avec un groupe de parents concernés par la protection de l'enfance à Paris (Join-Lambert, Euillet, Rurka, 2022).

Afin de poursuivre la dynamique amorcée, la Sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance (SDPPE), l'OPPE et la Maison des droits de l'enfant (MDE) ont mis en place un « groupe projet », rassemblant des professionnelles de la protection de l'enfance, des jeunes anciennement placés, et des parents. L'objectif était d'élaborer un projet d'action pour favoriser la participation des enfants et des familles dans les actions de l'Ase de Paris.

Parallèlement, une démarche de recherche a été conçue conjointement entre le Cref et l'OPPE, avec pour objectifs :

- d'analyser le processus de participation collective mis en place par la Sdppe;
- de saisir comment la participation aux décisions des enfants est perçue par les enfants, les parents et les professionnelles concernés par la protection de l'enfance à Paris.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET ETHIQUE

Cette recherche s'appuie sur deux volets parallèles et complémentaires suivant des méthodologies distinctes sur le département de Paris.

D'une part, une enquête ethnographique centrée sur le « groupe projet » mis en place par la SDPPE. Pendant 2 années, 17 réunions ont été observées, 17 entretiens individuels et un entretien collectif (« focus-group») ont été réalisés.

D'autre part, une enquête par questionnaire basée sur la co-construction grâce à la constitution et l'animation d'un « groupe questionnaire », comprenant des parents, des personnes représentant Repairs75 (Adepape) et des professionnelles de la protection de l'enfance parisienne. Avec l'équipe de recherche, ce groupe s'est réuni à 13 reprises, et a élaboré trois versions d'un questionnaire, dans le but de recueillir le point de vue d'enfants, de parents et de professionnelles.

Au-delà des règles d'éthique de la recherche concernant l'information, le consentement, la confidentialité, et l'anonymat des personnes, l'équipe de recherche était particulièrement attentive au bien-être, au respect et à l'écoute de chaque participant.e durant les moments qu'elle organisait (séances de groupe et entretiens individuels).

LE PROCESSUS PARTICIPATIF

- Le « Groupe projet »

Le « groupe projet » a mobilisé deux organisatrices, trois professionnelles dont deux cadres, quatre parents et trois jeunes, et a été animé successivement par deux personnes extérieures. L'implication des parents comme celle des jeunes s'inscrit dans la continuation d'un engagement citoyen et collectif en vue d'améliorer la protection de l'enfance à Paris. Les interactions dans le groupe étaient caractérisées par un déséquilibre entre les professionnelles, organisatrices et intervenants extérieurs d'une part, et les parents et les jeunes de l'autre. Ceci se traduit dans la manière de prendre les décisions, où parents et jeunes peinent à se faire entendre, alors que la parole des cadres est difficilement opposable. L'enjeu du mode de gouvernance et de prise de décision au sein du « groupe projet » fait écho au fonctionnement plus global de l'institution.

Les dix premières réunions de ce groupe ont abouti à l'organisation "d'ateliers participatifs" sur un secteur de l'Ase de Paris visant à co-élaborer autour d'une thématique choisie en amont : le premier accueil à l'Ase.

- Ateliers participatifs

Ces ateliers ont été d'abord préparés de manière séparée entre pairs : une réunion a eu lieu entre professionnelles du secteur, deux entre parents et une entre jeunes adultes encore suivis ou membres de Repairs75. Puis, deux "ateliers mixtes" ont réuni l'ensemble de ces personnes. Les thématiques des échanges reposaient sur les expériences et difficultés évoquées pendant les séances préparatoires. Malgré des appréhensions de part et d'autre, les échanges, animés par des personnes expérimentées, ont permis aux professionnelles de mieux comprendre le vécu des enfants et des parents, et à ces derniers, de comprendre les intentions des professionnelles et certains enjeux liés à leurs interventions. Le projet est de pouvoir donner suite aux recommandations issues de ces ateliers, à savoir : l'idée d'organiser un accueil en deux temps au début d'une mesure, afin de tenir compte du stress émotionnel vécu par les enfants et les parents, et de la nécessité qu'ils soient bien informés des raisons de la mesure, de ses implications, de sa durée, de l'aide qui peut leur être apportée en vue de la fin de la mesure.

LE QUESTIONNAIRE

- La co-construction du questionnaire

Le "groupe questionnaire" a fait apparaître plusieurs axes importants à interroger, en particulier : l'information sur les droits des enfants, la participation des différentes catégories d'acteurs aux décisions concernant la vie d'un enfant, l'information sur les droits des parents, l'environnement de travail des professionnelles de la protection de l'enfance et les structures hiérarchiques dans les institutions de la protection de l'enfance.

Ainsi, 3 versions d'un même questionnaire (composé d'environ 20 questions et disponible en format papier et numérique) ont été construites selon les destinataires :

- enfants de de 10 à 18 ans accueillis ou suivis par la protection de l'enfance à Paris, et complété par 58 enfants;
- parents dont au moins un enfant est concerné par une mesure de protection à Paris, complété par 14 parents, et donc non exploitable;
- professionnel.les ayant une mission de protection de l'enfance à Paris, complété par 131 professionnelles.

- Principaux résultats à partir des réponses des enfants

L'impression générale de pouvoir donner son avis sur les sujets importants est indiquée par plus de 67% des enfants, 32 % se sentent vraiment écoutés.

67% des enfants se sentent informés sur leurs droits, et 27% sur le fonctionnement de la protection de l'enfance. Seulement un enfant sur 5 sait qu'il ou elle peut être accompagné.e d'un.e avocat.e, d'une personne qualifiée, ou d'une personne de son choix.

Moins d'un enfant sur 4 a participé à une réunion en lien avec le PPE et presque un enfant sur 3 a participé à une réunion de synthèse. 18% des répondants ont déjà participé à un CVS.

Les enfants de moins de 11 ans perçoivent leur pouvoir de décision particulièrement dans les dimensions de la vie sociale et des loisirs et du quotidien et celles et ceux âgé.es entre 16 et 21 ans prioritairement au sujet de la scolarité et des visites familiales.

Les professionnelles proximales (assistantes familiales et éducatrices au sein des lieux collectifs) sont repérées par les jeunes comme les adultes détenant le plus de pouvoir de décision. Celui des juges et des référent.es ASE est estimé inférieur à celui des parents. Les chef.fes de service ne sont pas du tout repéré.es par les enfants. Les enfants estiment que leur propre pouvoir de décision est le plus important notamment au sujet de l'apparence et de la religion.

Les enfants vivant en lieu collectif, et les filles, accorderaient davantage de pouvoir de décision au juge. Les enfants vivant en famille d'accueil auraient un sentiment de pouvoir de décision plus important au sujet de la scolarité et du quotidien que leurs pairs en lieu collectif.

- Principaux résultats à partir des réponses des professionnelles

Plus de la moitié des répondantes estiment l'information des enfants au sujet de leurs droits comme insuffisante. 10% des professionnelles indiquent que l'enfant peut lire le rapport socio-éducatif.

Le niveau d'information ou d'expression du point de vue de l'enfant au sujet de la mesure qui le ou la concerne, est estimé comme variable selon les lieux pour plus d'une professionnelle sur 2.

Parmi l'ensemble des personnes proposées comme pouvant prendre des décisions au sujet de 25 situations concernant la vie d'un enfant protégé, les professionnelles identifient les enfants/jeunes comme ceux qui ont le plus de pouvoir de décision.

Les professionnelles répondantes perçoivent une participation des enfants plus importante que celle des parents. Lorsque les professionnelles déclarent développer des pratiques participatives, c'est à la fois avec les jeunes et avec les parents.

Les deux tiers des assistantes familiales déclarent avoir un faible pouvoir d'agir alors que 71% des cadres déclarent un sentiment de pouvoir d'agir élevé. Il en est de même pour l'indice global de bien-être.

Une corrélation significative est mise en évidence entre d'un côté, le sentiment de satisfaction au travail et le sentiment de pouvoir d'agir des professionnelles, et de l'autre, le souhait de mettre en place des pratiques participatives, tant auprès des parents que des enfants.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'**information** de tous les acteurs et de toutes les actrices sur les droits des enfants et des parents appliqués à la mesure de protection et au parcours en protection de l'enfance est fondamentale. Pour cela, différents vecteurs de transmission de l'information doivent être envisagés afin de s'assurer de leur appropriation. En particulier, le droit d'un enfant ou d'un parent d'être accompagné d'une personne de son choix lors des rendez-vous, semble trop méconnu aussi bien d'eux-mêmes, que des professionnelles.

Le **pouvoir d'agir des professionnelles** sur leur propre environnement de travail apparaît comme un levier majeur pour la mise en place de pratiques participatives auprès des personnes qu'elles accompagnent au quotidien. Les processus de prise de décision en hiérarchie 'verticale' au sein de l'institution sont en contradiction avec la volonté d'une plus grande participation des personnes.

Les **ateliers participatifs** organisés dans un secteur parisien, suite à la préparation dans le groupe projet et dans les séances préparatoires entre pairs, semblent porter leurs fruits et pouvoir être encouragés dans d'autres lieux. Ils ont permis aux professionnelles d'écouter les témoignages et le vécu des enfants et des parents présents, tout en apaisant les craintes initiales de ce qui était appréhendé comme une confrontation et une remise en cause. Ils ont débouché sur des objectifs concrets d'évolution à l'échelle d'un service.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANSA (2020). *Faire de la participation un levier pour la transformation des politiques publiques*. www.ansa.fr

Arnstein, S.R. (1969). A Ladder of Citizen Participation, *Journal of the American Planning Association*, 35 (4). 216–224.

ATD Quart Monde (2021) *Réussir la participation de toutes et tous, Petit guide pratique pour agir*. www.atd-quartmonde.fr

Barber, B. R. (1984). *Strong Democracy: Participatory Politics for A New Age*. California : University of California Press.

Join-Lambert Milova, H. (2006) Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer (France, Allemagne, Russie), *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 2.

Lacharité, C., Balsells, M.A., Milani, P., Lus, M., & Boutanquoi, M. et al. (2022). Protection de l'enfance et participation des familles : Cadre pour la transformation des cultures organisationnelles et l'adaptation des pratiques professionnelles. In D., St-Laurent, K. Dubois- Comtois et C. Cyr (Eds). *La maltraitance, perspective développementale et écologique*. 341-364. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Lundy, L. (2007). Voice is not enough: Conceptualising article 12 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. *British Educational Research Journal*, 33(6), 927-942.

Shier, H. (2001). Pathways to participation: Openings, opportunities and obligations. *Children & Society*, 15(2), 107-117.